

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Mandat de prélèvement pour le rôle « ORDURES MENAGERES »

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour le prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 91ZZZ558256

DESIGNATION du TITULAIRE du COMPTE à DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays : FRANCE

DESIGNATION du CREANCIER

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
Adresse : 6 RUE DE MONTMORENCY BP 41
Code postal : 08230
Ville : ROCROI
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification International (IBAN)

FR _____

Identification Internationale de la Banque (BIC) _____ FR PP (____)

Adresse de votre agence bancaire :

Type de paiement : récurrent/répétitif
 ponctuel

Signé à _____ Signature :
le _____

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE AU FORMAT IBAN BIC

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.